

Si on supprimait les châtements, plus personne ne serait en sécurité. 9

Soumis par Stéphane
13-03-2010

On le sentait venir...

Pourquoi punir les criminels, les délinquants ?

Ce n'est plus l'acte ni l'acteur qui désormais seront jugés, mais toute personne estimée dangereuse.

Vue la moralité de notre époque, l'épouvantail de la dangerosité qu'on a agité devant les foules, était l'odieux délinquant sexuel.

« Une centaine » a estimé la Garde des Sceaux, Rachida Dati.

Mais, bien évidemment, tout récidiviste sera considéré désormais comme dangereux. Ne parlons pas des supposés terroristes...

Et il va de soi, comme toujours, que sera considéré bientôt comme terroriste tout opposant au pouvoir.

Alain Salles (cf. Nouvel Observateur, septembre 2007) écrit à propos de ce projet de loi sur la rétention : « Un juge en déciderait après avis d'un collège de médecins. On est au coeur de l'ambiguïté du rôle de l'expert médical que dénonçait ainsi Michel Foucault : "Le rôle du psychiatre en matière pénale ? Non pas expert en responsabilité, mais conseiller en punition ; à lui de dire si le sujet est "dangereux", de quelle manière s'en protéger, comment intervenir pour le modifier, s'il vaut mieux essayer de réprimer ou de soigner." »